



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau

Affaire suivie par Benoît PLUMET

QM / BP/LET210789

Tél : 05 59 80 87 54

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 17 juin 2021

Lettre recommandée avec AR n° 2C 162 472 1503 9

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-06-17-00002 du 17 juin 2021 portant prescriptions spécifiques au système d'assainissement de Mazerolles en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis à disposition du public sur le site internet pendant une durée minimale de six mois.

Ce document est à conserver aux archives de votre structure pour communication aux personnes éventuellement intéressées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
La responsable de l'unité
Qualité/MISEN

Aurélie BIRLINGER

Monsieur le Président
Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan
48 Rue Gourgues
BP 14
40320 GEAUNE